

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Après avoir approuvé le compte de gestion, il convient à présent de statuer sur le compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses. Les résultats sont strictement identiques à ceux du compte de gestion tenu par le comptable public.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	197 814,54 €	2 456 177,33 €	2 653 991,87 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	123 577,96 €	2 456 177,33 €	2 579 755,29 €

### Section d'investissement

Résultat de gestion : - 74 236,58 €  
 Résultat 2022 reporté d'investissement : + 211 807,80 €

**Excédent de clôture (investissement) : + 137 571,22 €**

### Section d'exploitation

Résultat de gestion : 0 €  
 Résultat 2022 reporté d'exploitation : 0 €

**Excédent de clôture (exploitation) : 0 €**

Le résultat global à la fin de l'exercice 2023 est donc excédentaire à hauteur de **137 571,22 €**.

## A/ LES DÉPENSES :

### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2023 à **197 814,54 €**.

Ces dépenses ont porté sur :

- l'acquisition d'un module supplémentaire sur le logiciel DIPOLE (module virologie PCR) pour un montant de **2 696,27 €** (chapitre 20, compte 2051) ;
- la réalisation de travaux d'entretien courant sur le bâtiment du Laboratoire départemental d'analyses pour un total de **35 237 €** (chapitre 21, compte 2135) ;
- l'acquisition de matériel directement lié à l'activité du Laboratoire départemental d'analyses (étuves, réfrigérateurs, broyeur à billes...) pour un total de **159 881,27 €** (chapitre 21, compte 2188). A mentionner surtout aussi l'acquisition d'un automate ELISA pour les analyses immuno-sérologiques, pour un montant de **131 019,20 €**.

Dépenses d'investissement	BP 2023 + DM	Réalisé 2023	% réalisation
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles (études, logiciels)	17 500,00 €	2 696,27 €	15,41 %
Chapitre 21 : immobilisations corporelles (matériel)	324 307,80 €	195 118,27 €	60,16 %
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 807,80 €</b>	<b>197 814,54 €</b>	<b>57,87 %</b>

### Section d'exploitation

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à **2 456 177,33 €** en 2023.

Parmi celles-ci, notons que les dépenses de personnel (chapitre 012) se sont élevés à **1 704 980,04 €**. Ces dernières représentent 73,09 % des dépenses réelles de la section d'exploitation du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Les charges à caractère général (chapitre 011) atteignent **625 743,71 €** sur l'exercice 2023 (26,83 % des dépenses réelles de la section d'exploitation). Les trois principaux postes de dépenses demeurent identiques aux années précédentes, à savoir :

- Article 60681 (réactifs) : **229 934,97 €**
- Article 60682 (autres consommables de laboratoire) : **120 948,11 €**
- Article 60611 (combustibles) : **65 760,78 €**
- Article 60613 (électricité) : **35 644,75 €**

A eux seuls, ces quatre postes de dépenses représentent 72,28 % (**452 288,61 €** sur **625 743,71 €**) des dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général).

Les autres dépenses d'exploitation réalisées en 2023 sont "anecdotiques". Elles correspondent à diverses charges de gestion courante (chapitre 65) pour **2,40 €** (régularisations de TVA) et à des annulations de titres émis sur exercices antérieurs (dépenses exceptionnelles du chapitre 67) pour **1 873,22 €**.

Enfin, la dotation aux amortissements en 2023 s'est élevée à **123 577,96 €** correspondant aux investissements effectués les années précédentes (opérations d'ordre, chapitre 042).

Dépenses d'exploitation	BP 2023 + DM	Réalisé 2023	% réalisation
Chapitre 011 : Charges à caractère général	700 000 €	625 743,71 €	89,39%
Chapitre 012: Charges de personnel	1 752 300 €	1 704 980,04 €	97,30 %
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	3 540 €	2,40 €	0,07 %
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	7 000 €	1 873,22 €	26,76 %
<b>Sous total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>2 462 840 €</b>	<b>2 332 599,37 €</b>	<b>94,71 %</b>
<i>Chapitre 042 : Opérations d'ordre</i>	<i>130 000 €</i>	<i>123 577,96 €</i>	<i>95,06 %</i>
<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 592 840 €</b>	<b>2 456 177,33 €</b>	<b>94,73 %</b>

## **B/ LES RECETTES :**

Les recettes totales d'exploitation s'élèvent à **2 456 177,33 €**.

Les recettes commerciales s'élèvent à **1 461 614,05 €** (frais d'analyses – article 706). Elles correspondent aux recettes commerciales encaissées sur le premier semestre 2023, pour la période de janvier à juin inclus, avant l'intégration au sein du GIP TERANA.

Parmi les autres recettes, nous retrouvons essentiellement les refacturations auprès de TERANA pour le personnel mis à disposition à partir du second semestre 2023 (**716 508,11 €** de juillet à décembre 2023 inclus) et pour les prestations de services que le Conseil départemental de la Creuse continue d'assurer directement pour le compte du GIP (**23 948,44 €**, uniquement pour le second semestre 2023), mais aussi une participation de l'État aux opérations de prophylaxie (article 741) pour un montant de **2 423,87 €**, divers produits de gestion courante (article 7588) pour un total de **34 907,94 €** (arrondis de PAS, versement d'indemnités journalières, avoirs sur factures ayant donné lieu à des remboursements de la part de fournisseurs, participations mensuelle des agents du Laboratoire pour les chèques restaurant et les chèques vacances) et des produits exceptionnels (chapitre 77) pour **254,30 €**.

A la clôture de l'exercice 2023, la section d'exploitation est équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de **216 520,62 €** (pour mémoire, le montant prévisionnel de la dotation de service public inscrit au budget était de **483 260 €** à l'issue de la décision modificative n° 1). Le haut niveau de recettes

commerciales encaissées sur le premier semestre 2023 a permis de diminuer significativement le montant de la dotation de service public versée par le budget principal du conseil départemental.

<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>BP 2023 + DM</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>% réalisation</b>
Chapitre 70 : Ventes de prestations de services, marchandises	2 075 080 €	2 202 070,60 €	106,12 %
Chapitre 74 : Subventions d'exploitation	485 760 €	218 944,49 €	45,07 %
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	32 000 €	34 907,94 €	109,09 %
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0 €	254,30 €	/
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 592 840 €</b>	<b>2 456 177,33 €</b>	<b>94,73 %</b>

Les recettes d'investissement, dont le total s'élève à **123 577,96 €**, sont uniquement constituées des écritures d'amortissement des immobilisations (opérations d'ordre, chapitre 040).

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2023 + DM</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>% réalisation</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre	130 000,00 €	123 577,96 €	95,06 %
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	211 807,80 €	-	-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 807,80 €</b>	<b>123 577,96 €</b>	<b>36,15 %</b>